

BUDGET 2013

COLMAR
QUI GAGNE

Le gymnase de la Montagne-Verte

De l'inédit et de l'ambition

Le budget 2013 de la Ville illustre deux impulsions fortes de notre action :

- > répondre aux besoins quotidiens de nos concitoyens, le tout dans un contexte économique difficile au plan national, et sans augmentation des taux fiscaux
- > impulser une politique forte d'investissements et promouvoir un développement urbain moderne, adapté aux besoins des Colmariens, tout en donnant du travail aux entreprises.

1- Colmar investit plus que jamais pour l'avenir

Le budget 2013 connaît une augmentation colossale des dépenses d'équipement de près de 10 M€ (de 46 587 000 € en 2012 à 56 312 000 € en 2013 soit + 20,87 %). Mais surtout et pour la première fois, l'investissement (50,25 % du budget) est supérieur au fonctionnement (49,75 %). Il s'agit d'une première qui paraissait inaccessible jusque là.

L'évolution des dépenses d'investissement par rapport au budget est impressionnante : 42 % en 2010, 43 % en 2011, 46 % en 2012, et donc 50,25 % en 2013.

Mieux encore : de 2007 à 2012, l'effort d'investissement supplémentaire s'élevait à 6 M€ chaque année. Pour 2013, l'augmentation représente 3 fois ce dernier montant !

En 2013, nous aurons donc 10 M€ de plus (56 M€ contre 46 M€) de dépenses d'équipement par rapport à 2012. Ce volume de travaux correspond au maintien de 800 emplois

dans nos entreprises. C'est donc un budget qui mobilise l'activité économique et qui donne du travail aux entreprises. Quand, dans d'autres villes, les investissements diminuent faute de moyens, Colmar poursuit ses projets structurants : Parking St Josse, Centre Socioculturel Europe, restructuration urbaine des quartiers ouest, extension du Musée Unterlinden, nouveau site de restauration scolaire...

La comparaison par rapport aux villes de la même taille démographique en témoigne : à Colmar, les dépenses d'équipement s'élèvent à 816 €/habitant alors que la moyenne nationale plafonne à 320 €, soit un supplément de dépenses d'équipement pour Colmar de quelque 35 M€ !

De plus, nous nous attachons au respect de 3 règles, gage de sécurité, dans le financement de ces dépenses d'investissement. Il s'agit de la règle des « trois tiers » : 1/3 d'autofinancement (grâce à la totale maîtrise de nos dépenses de fonctionnement), 1/3 de subventions (grâce au partenariat avec les autres institutions) et 1/3 d'emprunt. L'observation de cette règle protège les finances de la Ville contre tout dérapage.

2- La totale maîtrise des dépenses de fonctionnement

Cette maîtrise est le fruit d'une gestion méthodique et rigoureuse. Pour 2013, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,82 % par rapport au budget 2012 soit un pourcentage inférieur à celui de l'inflation prévisionnelle pour 2013 qui devrait avoisiner les 2 %.

Les charges de fonctionnement sont ramenées à 49,75 % du budget total, contre 54 % en 2012.

Le coût de fonctionnement de la Ville est de 1 050 € / habitant. La moyenne des villes de l'importance de Colmar est de 1 200 €, soit une différence de 150 € / habitant. L'économie des Colmariens est donc de 10,5 M€.

En 9 ans, l'augmentation du coût de fonctionnement, a pu être contenue à 3,3 M€, soit 4,6 % (ou 0,4 % l'an), alors que l'inflation sur cette même période s'est élevée à 15,13 %.

INÉDIT

Pour la première fois, l'enveloppe dévolue à l'investissement (50,25 % soit 95,90 M€) dépasse celle du fonctionnement (49,75% soit 94,95 M€).

LE POUVOIR D'ACHAT DES COLMARIENS RESTE NOTRE PRÉOCCUPATION !

Ce budget comprend l'accompagnement au pouvoir d'achat des Colmariens qui représente 3 % du budget total de fonctionnement, soit environ 2,5 M€. Sur les 4 dernières années, cet accompagnement était légèrement inférieur à 2 M€. Les Colmariens vont donc bénéficier en 2013, grâce au très bon état des finances de la Ville, de la revalorisation de certains engagements pris en 2008 (la restauration scolaire, la prime de rentrée scolaire, l'aide aux permis de conduire, l'aide à l'acquisition de vélos électriques, ... et de la mise en œuvre d'une nouvelle mesure prises par le Conseil Municipal en décembre dernier (l'action pour l'insertion des bénéficiaires des minima sociaux).

Quatre exemples parmi les engagements pris :

La restauration scolaire



L'engagement en 2008 portait sur une réduction de 30% du coût de la restauration scolaire pour les familles colmariennes non imposables sur le revenu. Il a été décidé, à compter de la rentrée 2013/2014, d'étendre ce bénéfice aux familles colmariennes payant jusqu'à 250 € d'impôts sur le revenu.

La prime de rentrée scolaire



Portée dès la rentrée scolaire 2013/2014 à 75€ (CP) et à 100€ (6ème). Le complément 25€ (entrée en CP avec un deuxième enfant en école élémentaire) sera accordé aux familles colmariennes payant jusqu'à 250€ d'impôt sur le revenu.

L'aide au permis de conduire



L'aide aux permis de conduire pour les jeunes Colmariens âgés de 17 à 23 ans était initialement de 360 € soit 30% du coût global du permis de conduire, plafonné à 1200€. Cette aide est aujourd'hui de 650€ soit une participation de la Ville de 50% du coût global du permis de conduire plafonné à 1300€.

L'aide à l'acquisition de vélos électriques



Il a été décidé de porter l'aide de 150€ à 200€ afin de favoriser le développement de ce mode de déplacement et également de verser 100€ pour l'acquisition d'un vélo électrique aux foyers ayant déjà bénéficié d'une subvention de 100€ pour l'achat d'un vélo.



AR,
GNE

En matière de finances locales,
il y a la méthode. Il y a aussi les actes.

Cette méthode repose sur notre volonté de maîtriser toujours plus les dépenses de financement. La lourdeur des charges bloque l'esprit d'initiative. Notre méthode nous permet, au contraire, de réaliser nos projets d'investissement en modérant le recours à l'emprunt et donc à la dette. Ces ressources propres nous permettent également de mettre en place une politique fiscale exemplaire. En souhaitant que l'Etat n'essaye pas de résoudre ses difficultés en ponctionnant encore un peu plus les collectivités...

3 - La maîtrise de la fiscalité locale : Colmar, championne de France de la modération fiscale !

L'engagement pris en 2001 comme en 2008 était de ne pas augmenter les taux au-delà de l'inflation. Pour 2013, nous ferons encore mieux car les taux de 2012 seront tout simplement reconduits, **sans majoration**, malgré l'inflation prévisionnelle de 2 % en 2013.

En matière fiscale, les chiffres donnés par la fédération des Maires des Villes Moyennes permettent de situer Colmar par rapport à l'échantillon national de 151 villes moyennes en France et de confirmer son statut de leader dans ce domaine.

Montant moyen par habitant en 2012	Ville de Colmar	Villes Moyennes	Grandes Villes
Taxe d'habitation	161 €	221 €	262 €
Taxe Foncier Bâti	225 €	291 €	293 €

Source : Fédération des Maires des Villes Moyennes

Des comparaisons qui parlent d'elles-mêmes :

L'inflation cumulée entre 2002 et 2013 : 21,64 %. Augmentation des taux durant la même période : ... 9,40 %, soit une différence de 12,24 points.

Par rapport à la fiscalité moyenne pratiquée par les villes de la taille de Colmar, l'économie réalisée par les Colmariens pour 2012 était de 21 M€ au total au titre des 3 taxes « ménages » (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti). La différence en moins était de 12 M€ par rapport à Mulhouse, et de 9 M€ par rapport à Strasbourg.

Si l'on ajoute les redevances eau et assainissement (le contribuable est aussi un usager...), l'économie cumulée réalisée par rapport à la moyenne nationale est de plus de 24 M €, soit 350 € par Colmarien et par an. A titre d'exemple, voici les chiffres de quelques villes dont la population est comparable à celle de Colmar :

	Taxe Habitation 2012	Taxe Foncier Bâti 2012
PM : Colmar (68 843 hab.)	161 €	225 €
Belfort (51 300 hab.)	187 €	216 €
Troyes (62 812 hab.)	197 €	237 €
Quimper (66 911 hab.)	246 €	251 €
Châlon sur Saône (47 231 hab.)	269 €	362 €
St-Nazaire (68 977 hab.)	283 €	277 €
Béziers (72 554 hab.)	291 €	360 €
Châlon en Champagne (47 563 hab.)	319 €	262 €
Antibes (76 580 hab.)	411 €	351 €

Source : Fédération des Maires des Villes Moyennes

4 - La maîtrise de l'endettement de la Ville - L'heureux paradoxe

Aussi paradoxal que cela puisse paraître compte tenu du niveau élevé d'investissement, l'endettement de la Ville reste à un niveau très faible : 596 €/hab en 2013 contre 553 €/hab en 2012 et 458 €/hab en 2011. Elle sera d'environ 679 € au 01/01/2014. Elle était de 950 €/hab en 1995, soit une diminution de près de 30 %. La dette à l'habitant est de 1192 €/hab en moyenne nationale*.

Ajoutons que la Ville de Colmar n'a jamais contracté d'emprunts toxiques, et que 2/3 de notre dette émanent sur un taux fixe moyen de 3,26 %. Le taux moyen de nos emprunts (taux fixes et taux variables confondus) s'élève à 2,87 %. Ce taux est de 3,80 % sur le plan national.

*source DGCL - Direction Générale des Collectivités Locales des finances des communes de 10 000 hab. et + en 2010).

Projets et réalisations 2013



Extension du musée Unterlinden

15,68 M€ seront investis en 2013, sur les 42 M€ de l'opération. L'aménagement des espaces extérieurs, avec notamment la réouverture du cours d'eau, doit démarrer en août et sera terminé avant Noël.



IUT Génie Thermique et énergie

1,39 M€ de travaux sur 4,2 M€ au total. Livraison prévue pour la rentrée.



Restructuration de la place Rapp

1 000 000 € sur un coût prévisionnel de 2 100 000 €. La restructuration devrait commencer fin du 1^{er} semestre 2013.



Restructuration du secteur Schweitzer

1 525 000 € pour un montant d'opération de 2 535 000 €. Les travaux devraient s'achever au cours du 3^{ème} trimestre 2013.



Gymnase de la Montagne-Verte

1,15 M€ de travaux sur les 6,9 M€ de l'opération. Livraison prévue fin avril.



Centre Europe

4,4 M€ de travaux sur un coût total de 8,35 M€. Livraison prévue à l'automne 2013.



Accessibilité aux bâtiments communaux

3 500 000 € sur une dépense se situant aux alentours de 15 M€ sur un échéancier de 2012 à 2015.



Parking St-Josse

4,5 M€ de travaux sur les 8 M€ de l'opération. Livraison prévue en novembre 2013..



Construction d'une cantine rue Billing

500 000 € sur un total de 1,1 M€. Les travaux devraient démarrer en septembre 2013.



Economies d'énergie dans les bâtiments communaux

950 000 € sur une enveloppe globale de 8 M€. Une priorité est donnée aux bâtiments les plus énergivores.